



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE**

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 49597/2025/MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

PIRAE, le 25 novembre 2025

à

Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs

Mesdames et Messieurs les professeur(e)s des écoles

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
chargés des circonscriptions pédagogiques

Objet : Appel à candidature pour les postes à contraintes particulières (PCP) ASH – rentrée scolaire 2026-2027

P. J. : Annexe 1 – Fiche de candidature
4 fiches de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ouverture de la campagne pour les postes à contraintes particulières (PCP) ASH suivants, pour la rentrée scolaire 2026-2027 :

- Enseignant(e) spécialisé(e) coordonnateur exerçant à l'Unité d'Enseignement du Centre pour Handicapés Moteurs (CHM)
- Enseignant(e) spécialisé(e) exerçant au sein de l'Unité Pédopsychiatrique (UP) du Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF) à mi-temps et en itinérance (ESI) à mi-temps
- Coordonnateur en ULIS TFA
- Chargé de mission pour la coordination et le suivi des AEESH

Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :

- Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublé d'un envoi direct au Bureau des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf)

Date d'ouverture : du 25 novembre 2025 au 12 décembre 2025 inclus

Date limite de dépôt des demandes : le 12 décembre 2025

Compte tenu de la spécificité des postes proposés, la direction générale de l'éducation et des enseignements organise et met en place des commissions d'entretiens afin de prendre en compte les qualifications, compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des candidats.

L'entretien en commission, présidée par le Directeur Général ou son représentant, se déroulera en deux temps :

- Exposé des motivations du candidat ;
- Questions posées par la commission.

Les candidats seront destinataires de leur convocation qui leur sera transmise sous le couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale.

Date des entretiens : à partir de la rentrée de janvier 2026, à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (site de Tuterai Tane)

(Les candidats des îles passeront l'entretien par TEAMS)

Décision finale de l'administration :

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, il faudra attendre l'issue des opérations de mobilité pour connaître la décision finale de l'administration. Les candidats retenus sur les postes à contraintes particulières seront destinataires d'un arrêté d'affectation.

Copie(s) :

MEE	1
DGEE/BRHI	1
DGEE/DAPE	1
IEN	12

Pour le Ministre et par délégation



Rainui HUGON